

Séance ordinaire de CE VMF du mercredi 26 juin 2013

Résolution concernant le point 2. Poursuite de l'information-consultation sur le dossier d'évolution de l'organisation de DMGP

Lors de la séance de CE VMF du mercredi 26 juin, qui fait suite aux points des 24 avril, 29 mai et 21 juin, les élus apportent les précisions suivantes sur l'avancement de la procédure d'information-consultation sur le projet de réorganisation de la Direction DMGP :

A ce jour la Direction a développé ses explications pour seulement cinq des huit directions concernées par ce projet. Au vu de cette première série d'explications, les questions suivantes restent toujours en suspens :

1- en dépit des multiples demandes en séance de CE VMF (comme en CCUES), ils s'étonnent toujours de l'absence à ce stade de l'information-consultation des matrices de transfert détaillées au niveau sous-direction/département de provenance, et de destination pour l'ensemble de la nouvelle organisation-cible : les matrices communiquées en CE et en CHSCT ne permettent pas de répondre dans tous les cas à la question : de quelle équipe viennent les salariés, et vers quelle équipe vont-ils ?

Ce découpage est absolument indispensable aux élus pour appréhender les impacts de ce projet de réorganisation. Ils alertent une nouvelle fois la Direction sur cette absence fâcheuse et s'interrogent sur le délai que la Direction semble vouloir mettre à fournir cette information. S'agit-il pour elle de leur fournir ces matrices détaillées le plus tard possible, pour les empêcher de procéder aux vérifications et aux recoupements nécessaires ?

2- il manque, pour chaque direction, les indicateurs de localisation géographique permettant d'identifier les salariés ou groupes de salariés qui deviennent isolés de par cette évolution de l'organisation

3- dans le dossier, les élus ont compris que tous les salariés concernés par cette réorganisation ont été impliqués via les groupes de travail. La Direction s'est engagée à nous indiquer la composition des différents groupes de travail et les services d'origine des salariés. Les élus demandent à nouveau la synthèse des travaux des 9 groupes de travail (ou chantiers de réflexion) qui ont contribué en amont à l'élaboration du projet en vue de construire la cible, car la Direction s'y réfère régulièrement dans ses réponses.

4- il manque les indicateurs ACTUELS de la composante collective de la Part Variable Managériale (PVM) à la Direction prenante DSIF.

5- au regard de la présentation du projet de réorganisation, et notamment de la motivation évoquée par la Direction, à savoir regrouper les compétences pour une offre, les élus se sont étonnés que cette volonté de se retrouve pas pour l'offre de fidélisation Cinéday. S'agissant de cette offre, les élus ont fait part à la Direction en séance le 21 juin d'une proposition d'organisation concrète, pour laquelle la Direction s'engageait à apporter une réponse. La Direction est sensibilisée depuis la séance du 29 mai sur ce point.

6- de même pour l'optimisation technique autour de l'offre Cinéday, entre future Digital Factory/DSIF et Technocentre : "des améliorations doivent être proposées" (lors des échanges du CE de mai page 21)

7- il manque la visibilité sur les parcours professionnels/chemins de carrières pour la filière technique web par code métier et les opportunités d'emplois DSIF sur le site de Sophia-Antipolis en dehors de la future Digital Factory (c'est-à-dire quelles Directions de DSIF

ouvriront régulièrement des postes mono ou multi-sites à Sophia Antipolis comme pour les 19 autres sites de la DSIF).

8- Par ailleurs les élus demandent à obtenir les articulations de gouvernances comme la fixation et le suivi du budget, les arbitrages projets de ressources, de priorités... et les interfaces opérationnelles entre les futures entités DMNU, MPR, NAC, TC, ITRSI. Le même éclairage doit être apporté pour ce qui est des responsabilités budget et des délais au sein de DMNU et MPR.

9- il manque un bilan de la Direction Portail que l'on supprime après 7 années, et notamment où en est l'entreprise sur son objectif initial en 2006 de « passer à 20% d'actes commerciaux par le canal web »

10- il manque les principaux objectifs et KPIs de chaque département au sein de chaque Direction (quelques « exemples de KPIs 2013 » ne permettent pas de tracer un cap clair ni aux équipes, ni aux élus du personnel)

11- La ligne de production Web des vitrines du groupe à travers la future entité n'est pas explicitée, malgré les alertes et demandes répétées du CE VMF, de même pour les données de productions (engagement de délai, de qualité, ...).

12- les élus du CE VMF demandent que les interfaces et les responsabilités soient explicitées avec toutes les directions intervenants sur le Web (DRCGP: boutique en ligne, forum AT, ...; OBS: SCE portails pro, ...), Direction de la Communication, DP, ...

13- La question des business Owners propres à s'engager sur les projets et services transverses (au sens lignes de marché) n'a pas trouvé de réponse, La future entité d'animation des portails n'apparaissant pas comme une ligne de marché (exemple de service impacté : client joyn sur IP, forum, ...).

14- Les engagements quant à la durabilité de l'hébergement sont en attente de confirmation. A ce stade de l'Information-Consultation et des éléments fournis par la direction, les élus constatent la complexité du projet d'organisation d'une part, et un certain nombre d'incohérences, contradictions ou refus de proposition non motivé d'autre part.

Les élus du CE VMF mandatent la Commission Emploi et métier et lui adjoignent une personne qualifiée par délégation.

La Commission étudiera les impacts de cette réorganisation sur les salariés concernés, en particulier les thèmes recensés ci-dessus. Elle travaillera dans un délai de 3 mois compte tenu de la période estivale et des calendriers de départ en congés, et informera chaque mois les élus de l'avancement de ses travaux.

La Commission proposera les alternatives qu'elle jugera pertinentes, en particulier sur les rattachements prévus, (par exemple l'équipe Web au sein de la DSIF).

VOTANTS

5CGC 4CGT 3CFDT 2FO 2SUD 1CFTC

POUR

5CGC 4CGT 3CFDT 2FO 2SUD 1CFTC

La résolution est adoptée à l'unanimité